

Comité de finance durable du 18 janvier 2024

Minutes

Conformément aux engagements exposés au sein du cadre des émissions obligataires vertes, sociales et durables de la région Île-de-France, qui a institué le comité de finance durable, ses membres se sont réunis le jeudi 18 janvier 2024 de 10H à 11H30.

Participants	<p>Pôle finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paul BERARD, DGA pôle finances, - Sylvie VIDAL, Directrice du budget, - Manuel THOMAS, Directeur des finances, - Franck LAVERGNE, Chargé de mission dette et emprunt, - Loanah DERUE, Directrice adjointe des finances, - Cécile RODRIGUEZ, Responsable mission contrôle de gestion et décisionnel financier, - Colin MAUNOURY, Chargé de mission Budget vert, - Samuel BRETILLOT, Chargé de mission dette et emprunt. <p>Pôle ARTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oriane PERRIER, Adjointe au DGA. <p>Pôle logement, aménagement, transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caroline COUTERET, Chef du service budget, Direction des transports, pôle logement, aménagement, transports (POLAT). - Brice RAFOUGILET, Responsable de MAPPT POLAT. - Angelo ZAGALOLO, Directeur du logement et renouvellement urbain. <p>Pôle lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marc JEANNENOT, Directeur adjoint de la performance, - Yohann TONDU, Responsable du service études générales et environnementales, <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patricia CRIFO, Professeur à l'Ecole Polytechnique. <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nicolas BAUQUET, Directeur général de l'Institut Paris Région.
Sujets évoqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. Publication du rapport d'allocation et d'impact de l'emprunt durable 2022 (700 M€) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Publication en décembre 2023 ; ○ Rappel de l'allocation des fonds ; ○ Importance de conserver des projets sociaux dans le cadre du format d'emprunt durable face au constat d'un verdissement de l'allocation de l'emprunt ces dernières années ; ○ Intégration d'une carte illustrant géographiquement les projets financés. 2. Lancement du rapport d'allocation et d'impact de l'emprunt durable 2023 (600M€) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des principales échéances, ○ Rappel du format et des critères retenus pour la sélection des fiches projets. 3. Eléments d'actualité :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rappel de l'importance de collecter les indicateurs ESG, qui sont notamment collectés par les investisseurs pour leurs propres processus de reporting : constitution d'une bibliothèque ESG ; ○ Présentation du nouveau contrat de financement durable avec la banque européenne d'investissement (350 M€ dédiés aux lycées) ; ○ Sélection de la candidature de la Région au programme de coopération européen « Interreg », pour lequel la Région sera cheffe de file sur le sujet « GREEN finance and do not significant harm principle implementation for a better GOVernance » ; ○ Avancées sur le projet de rapport d'impacts ex post ; ○ Contexte du budget vert régional et mise en œuvre à compter du budget primitif 2024. <p>4. Temps d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Difficultés pour les directions opérationnelles de communiquer des données extra-financières dont l'exigence n'a pas été intégrée au sein des cahiers des charges des chantiers dès leur lancement ; ○ Compte-tenu des critères d'éligibilité des projets sociaux, il devrait toujours y avoir la possibilité de la part des directions opérationnelles de catégoriser certains projets ainsi. Le format Durable des émissions permet de maximiser le montant des enveloppes couvertes par l'emprunt.
Relevé de décisions	<p>Le comité n'émet aucune réserve concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lancement du rapport d'allocation et d'impact 2023 selon le calendrier défini, • L'association du CFD aux avancées du budget vert. <p>Le comité émet les principales observations suivantes sur les données présentes dans les rapports d'allocation et d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance de valoriser la double dimension environnementale et sociale des projets financés, en ligne avec l'argumentaire des « co-bénéfiques » actuellement évoqué. • Travail à faire avec l'ensemble des directions contributrices pour avancer sur les exigences du nouveau standard européen.